



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 53536

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants quant à l'avenir des formations hôtelières de la cité technique de Bastia qui comprend deux établissements (le LEP Fred Scaramoni et le lycée Paul Vincensini). Celle-ci compte 290 élèves se formant aux professions de chef cuisinier ou de maître d'hôtel par exemple. Les locaux du lycée abritent outre les sections professionnelles (CAP et BEP), une filière technologique hôtelière de la seconde aux classes de BTS. Cet ensemble pédagogique, essentiel pour la Corse, fonctionne non seulement en liaison avec les professionnels de l'île mais également avec plusieurs pays européens comme la Suisse, l'Italie et l'Allemagne. Or la collectivité territoriale de Corse, qui a confié à une société privée une étude pour la réalisation d'un lycée de tourisme et d'hôtellerie en Corse, semble méconnaître l'existence d'une telle structure à Bastia. Le fait que cette collectivité exclut de ses réflexions la possibilité de construire à partir de l'équipement existant, fait craindre une volonté de démantèlement et à terme de suppression du lycée hôtelier de Bastia. Un tel projet ne peut être mis en oeuvre sans l'accord de l'administration de l'éducation nationale. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place afin d'éviter la disparition de cet outil pédagogique performant.

Texte de la réponse

S'agissant de l'avenir des formations hôtelières de la cité technique de Montesoro de Bastia, il doit être précisé que la définition de la carte des formations relève de la compétence de la collectivité territoriale de Corse qui s'est engagée dans un travail d'analyse et de réflexion sur l'offre de formation et son évolution. Lors de l'adoption du schéma prévisionnel des formations 2000-2004, l'Assemblée de Corse s'est prononcée favorablement sur la création d'un « pôle de formation des industries touristiques en Corse ». Le projet de création d'un établissement de formation a été inscrit au programme exceptionnel d'investissement. À la suite d'une consultation menée avec la collectivité territoriale de Corse, les chambres de commerce et d'industrie de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et les organisations professionnelles, une étude pour la réalisation d'un lycée a été lancée sur la base d'un cahier des charges, et confiée à un cabinet de consultants. Cette étude vise à identifier les forces et les faiblesses du système de formation sur l'ensemble du territoire corse dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Elle apportera à la collectivité territoriale de Corse des éléments d'aide à la décision pour mettre en place une structure de formation adaptée aux besoins économiques du bassin d'emploi. Un comité de pilotage associant le recteur a été constitué pour l'instruction de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53536

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9847

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3491